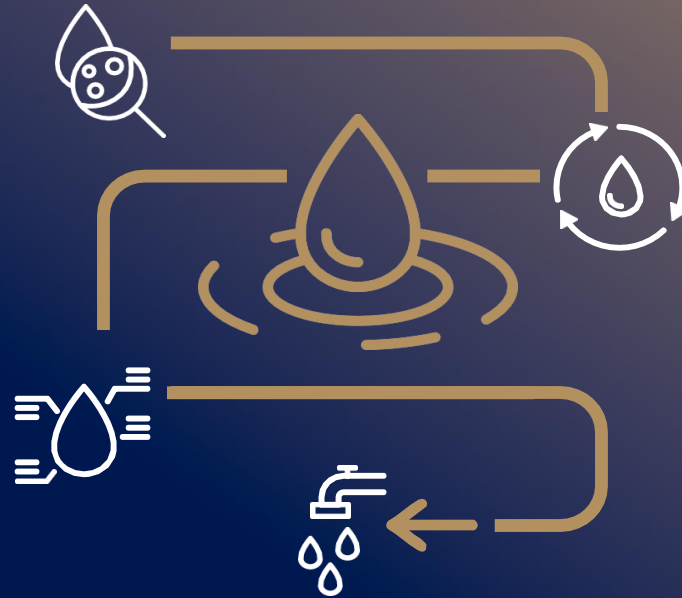


## INFORMATION SUR LA QUALITÉ DE L'EAU À LA CITÉ SCOLAIRE DE DIGOIN



**Situation au 10 mars 2026**

Conformément aux engagements pris lors des différentes réunions de terrain tenues sur le sujet de la qualité de l'eau distribuée à la Cité scolaire de Digoin et notamment celle du 19 janvier 2026 en présence du Département de Saône-et-Loire, représenté par sa vice-présidente en charge des collèges Mathilde Chalumeau, de la cheffe d'établissement, du conseil d'administration (représentants des enseignants et du personnel, des élèves et parents d'élèves, des agents du Département, des élus), des services de l'État (Direction académique des services de l'Éducation nationale, Agence régionale de santé), du Sénateur Fabien Genet et du maire de Digoin, David Bême, un point d'information sur l'avancement des démarches portées par le Département de Saône-et-Loire est proposé au 10 mars 2026.

**1. Les nouveaux protocoles post levée partielle des restrictions s'appliquent comme prévu, avec des résultats d'analyse de la campagne du 23 février conformes aux seuils réglementaires au second jet.**

***1.1. Rappel des évolutions depuis le précédent communiqué et des évolutions de protocole depuis l'avis de levée partielle des restrictions par l'ARS***

Les analyses réalisées le 7 janvier 2026 étaient 100% conformes aux seuils réglementaires.

Sur la base de cette tendance favorable des résultats ancrée dans la durée, l'Agence Régionale de Santé a indiqué au Département le 12 janvier 2026 que la qualité des eaux distribuées à la cité scolaire de Digoin permettait désormais de confirmer que **pour le self, le gymnase et l'ensemble des logements de fonction, l'eau distribuée pouvait désormais être utilisée pour la consommation humaine.**

**La levée des restrictions sur ces trois premières zones a été mise en œuvre, sur proposition de la Cheffe d'établissement, à partir du lundi 23 février 2026, c'est-à-dire au retour des congés d'hiver.**

**Elle a nécessité une adaptation des protocoles de purge.** Les évolutions, apportées avec OFIS et l'ARS, ont été mises en place après étroits échanges avec la Cheffe d'établissement et déplacement sur le terrain en date du 5 février 2026, pour expliquer en proximité aux agents de la Cité scolaire tous les tenants et aboutissants des nouveaux protocoles.

**Les protocoles sont désormais les suivants :**

- Pour les zones objets des levées de restrictions
  - o **Maintien d'une purge hebdomadaire (le lundi) puis quotidienne (du mardi au vendredi)** des points utilisés pour la préparation des repas, au moment de la prise de service des agents (sur la base d'une documentation mise à jour et validée par l'ARS constituée d'un plan, d'une fiche de traçabilité et d'un protocole écrit). Ces purges sont assurées par l'équipe départementale de restauration sur la zone de réfectoire.
  - o **Analyses d'eau tous les 15 jours à compter de la mise en œuvre de la levée** sur le réfectoire, les logements et le gymnase ont désormais (depuis la date d'entrée en vigueur de la levée de restriction), sur les 6 points de contrôle.
- Pour toutes les autres zones,
  - o L'interdiction de consommation de l'eau est maintenue par l'ARS jusqu'à la réalisation des travaux d'ampleur
  - o Mise en place d'une **purge manuelle globale à chaque retour de congés**. Cette purge est assurée en régie par les agents départementaux de l'équipe de maintenance du Charolais Brionnais.
  - o **Conduite d'analyses complètes sur l'ensemble des points de prélèvement** du bâtiment chaque mois et au retour des périodes de congés

**La première campagne de prélèvements, a été réalisée le 23 février conformément au protocole et recommandations de l'ARS, qui prévoyait des analyses dès la mise en œuvre de la mesure de levée.** Elle a été menée de manière volontariste avec

l'appui de la société OFIS (filiale de Véolia, prestataire mandaté par le Département sur recommandation de l'ARS), en **testant désormais 26 points de mesure au lieu de 24 jusqu'ici** , après purge globale réalisée le vendredi 20 février 2026.  
Elle met en évidence des **résultats 100% conformes aux valeurs réglementaires sur les zones du périmètre objet de la levée des restrictions.**

### **1.2. Résultats de la campagne du 23 février 2026**

**Au 2ème jet, 100% des 26 points d'analyse (52 prélèvements) sont conformes :**

Un seul dépassement de la référence de qualité apparaît toujours sur le point de prélèvement de l'évier de dépôt d'un laboratoire. Ce point a été régulièrement identifié lors des campagnes précédentes ; les corrections seront apportées sur ce point dans le cadre des travaux d'ampleur.

**Au 1<sup>er</sup> jet, en dehors des points habituellement identifiés, l'ensemble des points d'analyses sont conformes :**

- Trois dépassements connus de la limite de qualité sont de nouveau relevés pour le paramètre cuivre (au niveau du vestiaire agent de ménage, au niveau de l'évier de dépôt d'un laboratoire au niveau de l'évier de préparation du laboratoire 500) mais ces résultats sont conformes au second jet. Ces points ont régulièrement été identifiés lors des campagnes précédentes comme dépassant la référence de qualité, mais pas de la limite réglementaire. Les corrections seront apportées sur ces points dans le cadre des travaux d'ampleurs.
- Un dépassement connu de la limite de qualité est relevé pour le paramètre nickel (au niveau de l'évier de l'infirmerie du collège) mais le résultat est conforme au second jet. Les corrections seront apportées sur ce point dans le cadre des travaux d'ampleurs.
- Le dépassement connu et fluctuant d'un point est relevé pour le paramètre plomb (au niveau de l'évier de la tisanerie du dortoir 5, équipé d'un purgeur automatique) mais le résultat est conforme au second jet. Ce point fait dès à présent l'objet d'un ajustement du paramétrage de purge (automatique et d'ampleur) et sera traité dans le cadre des travaux d'ampleur. Les investigations se poursuivent afin d'envisager des corrections complémentaires rapides sans attendre les travaux d'ampleur.

## **2. Le programme de travaux d'ampleur se déroule comme prévu avec lancement de la consultation entreprises dès la fin du mois de mars et des résultats très positifs sur la qualité de l'eau chaude sanitaire dans les dortoirs de l'internat.**

Concernant le sujet de la **légionnelle sur les dortoirs**, les travaux ont été achevés à l'issue des congés d'hiver et ont été suivi d'une désinfection. Les résultats des campagnes d'analyses restitués le 5 mars ont démontré l'efficacité des travaux. Les analyses sont conformes à l'arrêté du 01/02/2010 et révèlent **l'absence de légionnelle.**

Avant de permettre le retrait des filtres sur les douches, et comme l'exige la réglementation, une seconde campagne d'analyse est à réaliser d'ici un mois et les résultats seront transmis à l'ARS, qui validera définitivement le retrait des filtres des douches.

**Au-delà, le plan d'action se poursuit comme prévu avec plus de 150 000€ investis jusqu'ici.**

Le programme de travaux a été livré le 14 janvier par OFIS. **Le Département procèdera à l'ensemble des travaux prescrits, pour un montant total de 350 000€** et réparti comme tel :

- **240 000€ d'investissement sur le réseau d'eau froide**
- **110 000€ d'investissement sur le plan d'action légionnelles (réseau d'eau chaude sanitaire du gymnase)**

A ce stade, le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Mi-janvier à mars 2026 : constitution de la documentation technique et administrative de l'appel d'offres des travaux, identification des entreprises en capacité de répondre. Réalisation et contrôle des travaux sur la légionnelle des dortoirs ;
- Date prévisionnelle du lancement de la consultation entreprise : fin mars 2026 ;
- Durée prévisionnelle : jusqu'à décembre 2026.

Le Département reste mobilisé chaque jour, aux côtés de tous les partenaires et des services de l'État, sur le sujet de la qualité de l'eau de la Cité scolaire de Digoin, afin de continuer à entreprendre toute action prescrite pour lever les problématiques qui viendraient à perdurer, tout en maintenant la démarche de pleine transparence adoptée jusqu'ici, consistant à publier les résultats de chaque analyse.

Un remerciement est adressé aux équipes et aux élèves, qui participent avec engagement et compréhension aux initiatives et travaux visant à améliorer de concert la situation et à revenir à un fonctionnement normalisé de la Cité scolaire.